

# Compte-rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2021

---

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-et-un (22 septembre 2021), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-neuf septembre deux mille vingt-et-un (29 septembre 2021), à 20h00, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents :** Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Madame Sandra DUPRE, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Grégory MASSARDI, Madame Nathalie MODAT, Monsieur Daniel PIERRE

**Etaient absents excusés :** Madame Josiane SOURBES, Madame Claudie VECCHI

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

Monsieur le maire informe le conseil que l'un des points inscrits à l'ordre du jour ce soir le concernant directement, il souhaite se retirer.

David Buttignol expose le sujet. Il faut désigner un élu parmi le conseil pour gérer, en lieu et place du maire, les dossiers d'urbanisme qui auront un lien avec Monsieur le maire à titre privé.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**DESIGNE Monsieur Olivier Lamouroux pour se charger de tout dossier d'urbanisme qui aurait trait de près ou de loin aux affaires privées de Monsieur le maire.**

## 1 – Rentrée scolaire

---

Séverine Dauriac a souhaité se mettre en disponibilité pour travailler à la pharmacie de Lamontjoie.

Alexandra Robin a été recruté en remplacement.

Monsieur le maire explique que le bus a été remis pour les enfants de primaire. Une nouvelle réunion avec la mairie de Montagnac, les directeurs et les représentants du parents d'élèves pour la mi-octobre afin de savoir si le service doit être élargi.

## 2 – Règlement du cimetière

---

Bernard Bougnague explique qu'il a actualisé le règlement déjà présenté. Des modifications sur les dimensions des cases du columbarium, ainsi que des ajustements sur le volet végétal ont été apportées.

Chaque cimetière doit comporter un règlement.

Le règlement est approuvé. Il sera signé par Monsieur le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint.

## 3 – Révision tarifs columbarium

---

Il est proposé de réviser les tarifs du columbarium dont le coût s'est élevé à 4 700€. Le mur doit sans doute être rénové. Il est proposé d'appliquer un tarif à 800€ la case.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE les nouveaux tarifs du columbarium à 800€ la case.**

## 4 – Décision modificative

---

Il convient d'approvisionner les comptes liés à la dette.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE la décision modificative présentée ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer tout acte afférent.**

## 5 – Convention défense incendie

---

Il est de la responsabilité des mairies de faire contrôler les débits des bornes à incendie. Le devis s'élève à 170€ pour les 4 bornes.

Par ailleurs, Monsieur le maire présente la convention à passer avec Madame Moraine. Elle cèdera le terrain gracieusement, participera à 50% des travaux et prendra à sa charge les travaux sur les réseaux d'eau et d'électricité.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE la convention passée avec Madame Moraine ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer tout acte afférent.**

## 6 – Questions diverses

---

### **SEM Albret**

Il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes. La communauté de communes devrait nous faire une proposition dans ce sens. Un loyer sera alloué à la commune et les recettes des panneaux seront récupérées par Albret communauté.

### **La Poste**

La Poste doit également formuler une proposition en matière de CEE.

### **Sollicitation M et Mme Dale**

Afin de rendre accessible le chemin rural permettant le passage d'un fauteuil électrique, un devis a été sollicité auprès d'Albret communauté.

### **Projets d'aménagement**

La SEM47 et le département ont été sollicités. Les 1ères propositions ont été présentées, mais des améliorations devraient être apportées pour la mi-octobre. Cela devrait permettre de finaliser le dossier de demande de subvention pour la fin de l'année.

Monsieur le maire présente le projet avec création de 10 places liées au projet d'aménagement de la maison Nayach, la création d'un abribus devant l'école et la réorganisation du circuit du bus.

La reste à charge pour la commune avoisinerait les 10 000€.



La voie passant devant Jérôme Vaqué serait aménagée de telle sorte que les places de stationnement seront dessinées de part et d'autre afin d'organiser la circulation sous le format d'écluses.

L'aire des containers d'ordures ménagères sera aussi réaménagée, avec un compacteur solaire, des bornes d'apports volontaires enterrées. Un éclairage et une caméra de vidéosurveillance seraient installés.

Un plateau ralentisseur sur la route départementale à côté du cimetière, un quai de bus le long du terrain multisports avec suppression de la circulation, des toilettes publiques seront installés.

Les caniveaux seront également repris. Albret communauté participera à 50%.

Monsieur le maire indique que la commune sera confrontée à un choix de développement avec l'élaboration du PLUI. Sans commerces, Moncaut doit préserver son école, ses racines. Aujourd'hui, plusieurs recours ont été déposés sur les projets au bourg.

Fin du conseil municipal : 21h45